



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **621-631, Route 349**
- **120, rue Dupuis**
- **Lot 5 778 525**
- **370, 1^{er} chemin du Lac-Boucher**
- **2301, rang Morin (lot 5 780 502)**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures :

Concernant le 621-631, Route 349, la largeur minimale du lot à la suite du lotissement sera de 44 mètres, pour le 621 et 70 mètres pour le 631, au lieu des 85 mètres demandés au règlement de lotissement.

Concernant le 120, rue Dupuis, la dérogation vise à diminuer la distance entre les 2 remises à moins de 2 mètres tel que demandé par le règlement de zonage.

Concernant le lot 5 778 525, la dérogation vise à diminuer la largeur sur la ligne de rue à 30 mètres au lieu des 50 mètres demandés par le règlement de lotissement.

Concernant le 370, 1^{er} chemin du Lac-Boucher, la dérogation vise à diminuer la marge avant à 5 mètres au lieu des 8 mètres demandés par le règlement de zonage.

Concernant le 2301, rang Morin (lot 5 780 502), la dérogation vise à protéger les droits acquis, en construction, du terrain à la suite d'une opération cadastrale d'échange de terrain avec le lot voisin.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025. De plus, la consultation publique aura lieu ce **28 mai à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 14 mai 2025


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE